

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de l'épreuve cycliste « Trophée MADIOT CADETS » **course en circuit**,

A R R E T E

Article 1

La course empruntera les voies suivantes :

Avenue Quentin Miglioretti, rue Winston Churchill, rue de Tugny, route des Briotais, rue d'Ancenis, rue d'Angers, rue Hélène Boucher, rue de Launay.

Article 2

La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits avenue Quentin Miglioretti le dimanche 28 avril 2024 de 13h30 à 20h00.

Article 3

La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits sur l'ensemble des voies citées à l'article 1, le dimanche 28 avril 2024 de 14h30 à 18h30.

Article 4

La circulation est conservée sur une demi-chaussée rue Winston Churchill dans le sens Nord/Sud le dimanche 28 avril 2024 de 14h30 à 18h30.

Article 5

Les voies débouchant sur le trajet de la course seront barrées à leurs extrémités, des barrières et des signaleurs seront placés à chaque chemin et voie débouchant sur le circuit cité à l'article 1.

Article 6

La signalisation relative au stationnement et aux déviations sera mise en place par les services municipaux. La signalisation d'interdiction de circuler sera mise à disposition des organisateurs qui assureront la pose, la dépose et l'entretien.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.
En l'Hôtel de Ville, le

18 AVR 2024

Mis en ligne le 18/04/2024



Le Maire,

Alain HUNAULT